



DATE DE PUBLICATION : 24 novembre 2023

Le Directeur du Centre Fiduciaire de Lyon-Gerland

Délégation de signature du directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland donnée à la responsable du service de la sécurité et du contrôle de caisse

Vu la délégation permanente de signature donnée par Madame Kathie WERQUIN-WATTEBLED, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à **Monsieur Philippe POULET**, directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland, le 21 mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe POULET, directeur du centre fiduciaire de Lyon-Gerland et de M. Nicolas CHRÉTIEN, adjoint au directeur du centre fiduciaire, délégation est donnée à **Mme Carole SERVONNET**, responsable du service de la sécurité et du contrôle de caisse, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité de la sécurité et du contrôle de caisse.

Fait à Lyon, le 06 novembre 2023

**Philippe POULET**